

TRANSFORMER LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA DIPLOMATIE PUBLIQUE

La diplomatie moderne est de plus en plus une diplomatie publique. On entend par diplomatie publique le fait de parler d'une voix cohérente et influente à tous ceux qui ont de l'influence dans une société, et pas seulement au gouvernement. La crédibilité et l'influence du Canada à l'étranger reposeront non seulement sur l'action gouvernementale, mais aussi sur les Canadiens eux-mêmes – artistes, enseignants, étudiants, voyageurs, chercheurs, spécialistes et jeunes – en contact avec des gens à l'étranger. La diplomatie publique comprend des événements culturels, des conférences, des salons professionnels, les voyages des jeunes, les étudiants étrangers au Canada, les études canadiennes à l'étranger et les visites de guides d'opinion. Tout cela cultive des relations, un dialogue et une entente durables avec l'étranger, sous-tend la défense de nos intérêts et accroît notre influence.

La diplomatie publique est également essentielle pour réaliser les objectifs de notre politique étrangère. En persuadant autrui de la valeur de nos propositions et de nos stratégies, ou en engageant un dialogue interculturel, nous pouvons beaucoup avancer dans la réalisation d'objectifs communs importants pour les Canadiens.

pangouvernementales afin de créer un message canadien concerté et un programme ciblé. Cela se fera conjointement avec des organismes indépendants présents sur place, avec les provinces et les villes, et avec des ONG, des entreprises et la société civile canadiennes. Pour jouer son rôle prépondérant, les Affaires étrangères bénéficieront d'une capacité accrue en matière d'élaboration de politiques, à l'administration centrale et à l'étranger.

Nous renforcerons notre capacité d'élaboration de politiques afin de tenir compte tant de la complexité accrue des relations internationales du Canada que de la nécessité de travailler en plus étroite collaboration avec d'autres secteurs du gouvernement, y compris avec ceux qui possèdent des compétences internationales spécialisées. Une capacité de planification des politiques renforcée permettra de mieux prévoir et d'assurer un leadership pangouvernemental en la matière. Elle permettra aussi de définir de manière plus approfondie des options de politique étrangère à l'intention du gouvernement. Enfin, elle conférera une influence internationale élargie grâce à des contacts plus étroits avec le milieu des décideurs dans les pays qui sont essentiels à nos intérêts.

Si la situation internationale est de plus en plus complexe, en revanche, le droit international ainsi que les organisations et la diplomatie internationales continuent de reposer sur les relations entre États. La bonne coordination des relations internationales revêt une importance particulière pour les États fédéraux, en raison de la présence internationale croissante des gouvernements infranationaux. Pour le Canada, comme

pour les autres pays, la politique étrangère et la gestion des relations bilatérales supposent que nous nous exprimions et que nous agissions d'une seule et même voix sur la scène internationale.

Le gouvernement continuera donc d'exercer son leadership afin de s'acquitter de la responsabilité constitutionnelle qui est la sienne de gérer la politique et les relations étrangères du Canada. À cette fin, il renforcera encore la coopération intergouvernementale en matière de relations internationales, coopération solidement mise en place au fil de décennies. Vu le nombre grandissant d'ententes et de négociations internationales concernant des domaines de compétence exclusive ou partagée avec les provinces, le Canada a défini des procédures de consultation nationale relatives aux traités et des processus de négociation qui lui permettent de s'assurer qu'il représente bien les intérêts canadiens de toutes les régions et de tous les secteurs. En outre, lorsque la pratique internationale le permet, des représentants des provinces et des territoires sont souvent invités à faire partie des délégations canadiennes qui participent aux réunions d'organisations internationales dont les débats portent sur un thème de compétence provinciale ou partagée.

Il arrive que les chefs de délégations canadiennes invitent des représentants des provinces et des territoires à présenter des aspects de la position du Canada lors de conférences internationales. Qu'il s'agisse de questions concernant les pêches, la diversité culturelle ou les droits de la personne, entre autres, la position du Canada est renforcée par la participation, la collaboration et les compétences des représentants des provinces et des